
**Arrêtés ministériels relatifs aux classements d'œuvres avec
la qualification de trésor en application du décret du 17
mars 2022 portant protection du patrimoine culturel
mobilier**

Extraits

A.M. 23-03-2025

M.B. 23-09-2025

Par arrêtés ministériels datés du 23 mars 2025, la Ministre de la Culture a décidé, en application du décret du 17 mars 2022 portant protection du patrimoine culturel mobilier, ce qui suit :

- le couvercle du sarcophage d'Alice de Namur de la Collégiale Sainte-Waudru de Mons est classé avec la qualification de trésor ;

- le Miracle de Saint-Eloi (hors encadrement) de Charles Wautier de l'Eglise de Saint-Servais à Gimmée est classé avec la qualification de trésor.